



Bruxelles, le 16 mars 2022

CM 2179/22

CYBER  
COPEN  
COPS  
COSI  
DATAPROTECT  
IND  
JAI  
JAIEX  
POLMIL  
RELEX  
TELECOM

## COMMUNICATION

### **CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: cyber@consilium.europa.eu  
Tél./Fax: +32 2 281 3607

---

Objet: Groupe Horizontal sur les Questions Cyber

---

Date: 18 mars 2022  
Heure: 9:30  
Lieu: CONSEIL  
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS  
Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

---

**Format: 1+1 pour les délégations, 2+2 pour la présidence, la Commission et le SGC**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Directive NIS 2
  - Discussion sur la clause d'exclusion (Article 2)
  - Discussion sur l'administration publique
  - Discussion sur la juridiction (Article 24)

3. **Processus onusiens en matière de cybercriminalité et de cybersécurité**
  - Présentation par le SEAE
  - Discussion
4. **Enjeux dans le domaine de la gouvernance d'internet (CONFIDENTIEL UE)<sup>1</sup>**
  - Présentation par le SEAE
  - Présentation de la Commission
  - Discussion
5. **Points divers**

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.

\* \* \*

\* Cette réunion va traiter des informations classifiées au niveau : "**CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL**".

Conformément aux règles de sécurité du Conseil, tous les délégués présents lors de l'examen de ces points, doivent posséder une **habilitation de sécurité personnelle (HSP) valide, au minimum du niveau "CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL" afin d'accéder à la salle de réunion lorsque les points seront discutés.**

Les délégués sont priés de noter que, conformément au règlement de sécurité du Conseil, seules les personnes titulaires d'une HSP valide et ayant le besoin d'en connaître, peuvent participer aux réunions quand ces informations classifiées doivent être discutées.

Les délégations sont priées de transmettre la liste des participants **au plus tard le 16 mars 2022 à 17:00 heures** à l'adresse courriel suivante [wp-cyber@consilium.europa.eu](mailto:wp-cyber@consilium.europa.eu) afin de permettre à la direction Prévention et Sécurité de s'assurer que tous les participants disposent d'une HSP valide pour la réunion.

Vous devez envoyer les informations suivantes pour chaque délégué participant à la réunion : nom(s) de famille, prénom, nationalité, date de naissance, le nom de l'organisation/institution d'appartenance du délégué.

Sur la base de ces informations, si la direction Prévention et Sécurité ne dispose d'aucune information sur l'HSP des délégués, nous vous en informerons et votre autorité nationale de sécurité ou toute autre autorité nationale compétente ou l'officier de sécurité de votre organisation devra envoyer un certificat de l'HSP valide à l'attention de l'équipe en charge de la gestion des habilitations du secrétariat général du Conseil à l'adresse courriel suivante: [security.clearances@consilium.europa.eu](mailto:security.clearances@consilium.europa.eu)

1. **Veillez noter que les certificats envoyés par les délégués eux-mêmes ne seront pas acceptés.**
2. Veillez indiquer la référence de la réunion dans le sujet pour un traitement plus rapide.

---

<sup>1</sup> Ce point sera présenté en présence de l'ENISA et du CERT-EU

3. Il est dans l'intérêt des participants de s'assurer que leur habilitation de sécurité personnel n'a pas expiré.

**Aucune admission** à la discussion d'un point classifié ne sera accordée aux délégués pour lesquels la direction Prévention et Sécurité n'a aucun certificat d'habilitation de sécurité personnelle enregistré ou qui ne peut pas présenter un certificat original et valide pour accéder à des informations classifiées de l'UE, délivré par leurs autorités nationales de sécurité ou par d'autres autorités nationales compétentes ou l'officier de sécurité de leur organisation.

Lors de la discussion des points *CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL*, **tous les appareils électroniques doivent être éteints**. S'ils ne peuvent pas être facilement désactivés, ils ne peuvent pas être conservés dans la salle de réunion.

---